

*Direction des affaires
économiques et internationales*

Circulaire n° 2002-1 du 8 janvier 2002 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE0210001C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Madame et Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégations régionales du tourisme ; centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre, centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours ; laboratoires est et ouest parisiens ; services de la navigation du Nord-Est, de Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse ; services maritimes et de navigation de Gironde, de Languedoc-Roussillon et à Nantes ; services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement ; services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État ; Monsieur le directeur de l'École nationale des techniciens de l'équipement et Messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'École nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du Laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT du mois de septembre 2001.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
P. Schwach*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiment nationaux
pour le mois de septembre 2001
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
------------	------	--------

Tous corps d'état	BT 01	598,8
Terrassements	BT 02	618,5
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Béton	BT 03	619,7
Briques	BT 04	555,2
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	566,0
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	412,6
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	586,8
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	562,8
Revêtements en :		
Plastiques	BT 10	745,9
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	650,0
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	573,3
Mosaïque en bois collé	BT 13	572,0
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	584,9
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	432,0
Résineux d'importation	BT 16	482,4
Chêne	BT 17	460,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	575,5
Extérieure et escaliers :		
Bois tropicaux	BT 19	615,0
Chêne	BT 20	536,9
Résineux d'importation	BT 21	540,4
Résineux de pays	BT 22	525,3
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	371,5
Résineux de pays	BT 24	519,9
Feuillus	BT 25	533,0
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	519,0
Aluminium	BT 27	510,8
Métal ferreux	BT 28	465,2
Couverture et accessoires :		
Ardoises de schiste	BT 30	641,3
Tuiles en terre cuite	BT 32	513,0
Tuiles en béton	BT 33	569,6
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	486,8
Bardeaux d'asphalte	BT 35	509,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	706,8
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	678,6
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	510,9
Menuiserie :		
En acier et serrurerie	BT 42	477,5
En alliage d'aluminium	BT 43	530,5
Vitrierie	BT 44	675,3

Miroiterie	BT 45	687,1
Peinture, tenture	BT 46	674,9
Electricité	BT 47	762,0
Ascenseurs	BT 48	588,6
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	117,9
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	128,3
Menuiseries PVC	BT 51	125,2
Imperméabilité de façades	BT 52	111,2
Étanchéité asphalte - multicouche	BT 53	110,6
<p>Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'août 2001 (340,9) utilisée pour le calcul des index BT du mois de septembre 2001.</p> <p>(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p>		

BUREAU DES INDEX

D.A.E.I./BG

**LES INDEX DU BÂTIMENT
ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01**

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Septembre 2001 598,8

Septembre 2001 598,8

Août 2001 597,7

Septembre 2000 583,5

Variation + 0,18 %

Variation + 2,62 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

*Septembre 2001 340,9
(valeur du mois d'août 2001)*

Septembre 2001 340,9

*Août 2001 340,9
(valeur du mois de juillet 2001)*

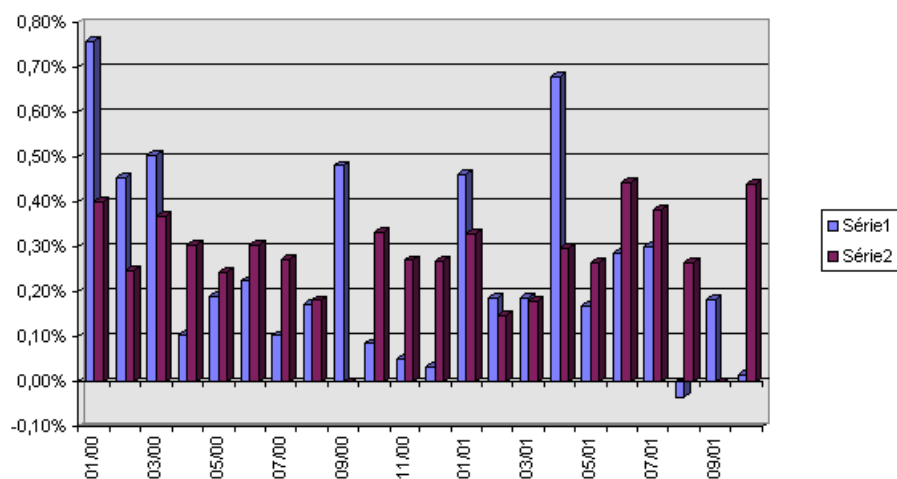
*Septembre 2000 330,2
(valeur du mois d'août 2000)*

Variation + 0,00 %

Variation + 3,24 %

Evolutions mensuelles de l'index BT 01 et de l'indice salaire (2000)

EVOLUTION Du BT 01 et de l'indice SALAIRE
Serie 1: BT 01 Serie 2: Salaires



INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »
 Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

DATES	VALEUR
Janvier 2000	137,1
Février 2000	137,0
Mars 2000	137,9
Avril 2000	137,4
Mai 2000	137,5
Juin 2000	138,1
Juillet 2000	139,3
Août 2000	139,9
Septembre 2000	143,0
Octobre 2000	142,2
Novembre 2000	142,9
Décembre 2000	142,4
Janvier 2001	140,0
Février 2001	140,2
Mars 2001	140,1
Avril 2001	140,4
Mai 2001	141,5
Juin 2001	141,8
Juillet 2001	141,5
Août 2001	141,2
Septembre 2001	141,4

FRAIS DIVERS

DATES	VALEUR
Janvier 2000	99,9
Février 2000	100,7

Mars 2000	100,8
Avril 2000	99,8
Mai 2000	99,6
Juin 2000	99,9
Juillet 2000	100,5
Août 2000	100,6
Septembre 2000	100,4
Octobre 2000	100,6
Novembre 2000	100,5
Décembre 2000	100,5
Janvier 2001	101,4
Février 2001	101,5
Mars 2001	101,3
Avril 2001	102,1
Mai 2001	101,8
Juin 2001	102,2
Juillet 2001	103,0
Août 2001	102,7
Septembre 2001	102,6

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**
(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

DATES	VALEUR
Janvier 2000	114,1
Février 2000	114,1
Mars 2000	114,1
Avril 2000	106,4
Mai 2000	106,4
Juin 2000	106,4
Juillet 2000	102,7
Août 2000	102,7
Septembre 2000	102,7
Octobre 2000	117,2
Novembre 2000	117,2
Décembre 2000	117,2
Janvier 2001	117,7
Février 2001	117,7
Mars 2001	117,7
Avril 2001	115,2
Mai 2001	115,2
Juin 2001	115,2
Juillet 2001	105,5
Août 2001	105,5
Septembre	

2001	105,5
------	-------

FP (fourniture de plantes)

DATES	VALEUR
De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3

INDEX INGÉNIERIE

DATES	VALEUR
Janvier 2000	635,2
Février 2000	640,2
Mars 2000	642,0
Avril 2000	645,1
Mai 2000	648,4
Juin 2000	651,1
Juillet 2000	653,9
Août 2000	656,0
Septembre 2000	659,2
Octobre 2000	661,1
Novembre 2000	661,0
Décembre 2000	659,8
Janvier 2001	664,3
Février 2001	664,3
Mars 2001	663,6
Avril 2001	664,7
Mai 2001	666,4
Juin 2001	668,2

Juillet 2001	669,6
Août 2001	668,6
Septembre 2001	670,4

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier))

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

DATES	VALEUR
Avril 2000	112,3
Mai 2000	120,0
Juin 2000	120,0
Juillet 2000	120,0
Août 2000	123,7
Septembre 2000	123,7
Octobre 2000	123,7
Novembre 2000	126,1
Décembre 2000	126,1
Janvier 2001	126,1
Février 2001	125,1
Mars 2001	125,1
Avril 2001	125,1
Mai 2001	127,0
Juin 2001	127,0
Juillet 2001	127,0
Août 2001	119,5
Septembre 2001	119,5